

projet de désaffection puis d'aliénation de la cavée Loriot

À : Enquête Publique Verneuil <enquetepubliqueverneuil@verneuil-en-halatte.fr>

Bonjour,

je m'exprime en tant que copropriétaire (avec mes frère et sœur) des deux maisons sises respectivement 24 rue Jean-Jacques Fussien et 2 cavée Loriot, correspondant chacune aux parcelles cadastrales 101 et 102.

Les accès de ces deux maisons se situent cavée Loriot, l'accès à la parcelle 102 étant placée un peu plus haut dans la cavée que l'accès à la parcelle 101.

Nous ne disposons d'aucun accès praticable côté rue Jean-Jacques Fussien.

La cavée Loriot n'est donc pas désaffectée, ni de fait, ni par abandon ou par non usage, au contraire puisqu'elle est la seule voie d'accès à nos propriétés.

Nous sommes donc formellement opposés à sa désaffection, que celle-ci soit opérée par voie légale ou par toute autre voie.

Il résulte de cette position que nous sommes a priori opposés à son aliénation, "a priori" parce qu'en l'espèce nous ne voyons pas clairement en quoi pourrait consister la transmission de la propriété de ce chemin communal, vieux probablement de plusieurs siècles, à un tiers.

M'exprimant à distance et n'ayant de ce fait pas la possibilité de participer aux réunions d'information programmées, je vous saurais gré de vouloir bien nous apporter toutes précisions utiles à la compréhension de votre projet de désaffection puis d'aliénation de la cavée Loriot.

Cordialement,

Frank PLOUVIEZ
4 rue Jean-Yves Guillard
29600 - MORLAIX

Tel : 06.85.01.19.95

Mèl : frankplouviez@hotmail.fr